

COFIROUTE – ESCOTA – ASF SANEF - SAPN APRR – AREA



LA CGT APPELLE À LA MOBILISATION LE 31 JANVIER 2023

Après la très forte mobilisation du 19 janvier, il faut amplifier le mouvement afin de faire plier le gouvernement pour qu'il retire son projet de loi rétrograde.

Pour ceux qui auront commencé tôt, ils travailleront plus longtemps, sans réelle prise en compte des carrières longues. De plus, ceux qui ont commencé à travailler à 20 ans vont devoir travailler 44 ans, voire plus selon leurs nombre de trimestres réputés cotisés.

Avant la réforme, c'est 5 trimestres cotisés avant 16 ans ou 20 ans pour les carrières longues.

Avec la réforme, c'est 5 trimestres cotisés avant 16, 18 ans ou 20 ans avec comme conséquence d'ajouter des trimestres de travail

De plus, les années supplémentaires à travailler n'auront aucune incidence positive sur la pension de retraite. Au contraire, quand on sait que pratiquement 70% des salariés n'ont plus d'emplois les dernières années de carrière, le calcul sur les 25 meilleures années auront une incidence à la baisse sur le taux de pension.

Les salariés aujourd'hui ont augmenté la productivité de 40% par rapport aux années 60. La richesse créée par cette productivité devrait se retrouver dans le financement de la sécurité sociale, que cela soit dans la branche maladie ou dans la branche vieillesse, qui gère les retraites.

Au lieu de cela, cette richesse sert à goinfrer les actionnaires du CAC 40 de dividendes, 80 milliards pour la seule année 2022, quand l'inflation a atteint 5,6%.

D'autres solutions existent, ce n'est pas aux travailleurs de subir les conséquences d'une gestion purement macroéconomique des finances publiques qui permet de faire fructifier les seuls dividendes du CAC 40 et autres capitalistes... qui eux ne payent quasiment pas d'impôts, voire pas d'impôts du tout, créant un déficit des finances publiques, déficit supporté par les seuls travailleurs.

Le gouvernement et ses alliés de circonstances clâment à qui veut l'entendre que nous sommes le seul pays d'europe à partir tôt en retraite, sauf qu'ils oublient de préciser que le nombre d'annuités de travail des travailleurs européens reste inférieur aux 43 ans minimum imposés aux salariés français (44 pour les carrières longues).

Tous ensemble, tous concernés, le 31 janvier 2023 pour la préservation de nos retraites Et pour un système de justice sociale